

Déclaration SNUipp-FSU 42 CAPD du 12 mai 2017



Nous ne pouvons, en contexte, occulter les projets gouvernementaux à l'œuvre concernant les conditions de travail des fonctionnaires et de la fonction publique. Nous voudrions que la CAPD de la Loire entende les sirènes d'alarmes que nous actionnons depuis plusieurs mois, et que nous actionnerons à nouveau mardi prochain, avec l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique. Le service public, et celui d'éducation en particulier, est un des facteurs de cohésion et de justice qui nous permet de tous faire société. Précarisation, recours accru aux contractuels, management « au mérite », entre autres mesures unilatéralement imposées, ne feront qu'éloigner notre service des exigences républicaines auxquelles nous aspirons. Bien des problèmes locaux ci-dessous s'expliquent pour partie grâce au contexte national.

EBEP

Le SNUipp-FSU souhaite dans cette instance officielle revenir sur l'incident qui s'est produit à l'école primaire de Saint-Victor s/Rhins comme exemple évocateur de ce type de problématiques récurrentes. Ici, une école qui alerte depuis 3 ans sur un élève à besoins particuliers nécessitant un suivi rapproché et une scolarisation adaptée.

Hier, jeudi 17 mai, l'élève s'est enfui de l'école et une collègue partie à sa poursuite a fait une chute grave qui lui laissera très certainement des séquelles importantes, dont il est difficile de mesurer l'importance à l'heure actuelle.

Le SNUipp-FSU a régulièrement demandé en CAPD que ces situations soient immédiatement prises en compte à leur exacte mesure par l'administration, récemment encore nous avons rappelé l'importance, pour les collègues, que ce type d'incident soit pris en compte prioritairement par l'Administration et notamment par l'IEC de circonscription. Depuis hier, personne ne s'est déplacé dans l'école ! L'IEC a proposé une rencontre à la circonscription à 19h. La collègue blessée n'a reçu aucun appel.

Le SNUipp-FSU42 constate que les collègues sont laissés seuls face à ces difficultés, l'intervention des EMPR est trop ponctuelle et n'est pas efficace sur le long terme et en cas de crise violente de l'élève.

Il aurait été indispensable de faire intervenir aujourd'hui un enseignant supplémentaire sur l'école (comme la Mairie l'a fait en envoyant une ATSEM supplémentaire).

A l'heure actuelle, le ressenti des collègues n'est pas du tout pris en compte, l'administration doit soutenir et protéger ses agents comme l'indique la loi (art 4121-21 code du travail). L'indifférence entraîne culpabilité, rancœur et détresse.

Le guide de « l'accueil des EBEP notamment à comportement fortement perturbateur et risques psycho-sociaux », résultat du travail du CHSCTD (depuis 2 ans) n'est toujours pas publié et diffusé localement auprès des collègues contrairement à ce qui a été dit au CHSCT du 05 avril 2018.

Mouvement

Plus de professeurs des écoles ligériens ont participé au mouvement informatisé cette année, 1231 contre 1143 l'an dernier. Plus de collègues ont obtenu une mutation (41,3 % contre 33,5% l'an dernier). Le SNUipp-FSU42 s'est attaché encore et toujours à rendre ces opérations plus transparentes en publiant le mouvement anonymé, ce qui nous a permis de faire de nombreuses vérifications. A ce jour aucune erreur n'a été relevée, le SNUipp tient vraiment à remercier le service de la DIPER pour le travail accompli. Les services de l'IA avait alerté les organisations syndicales sur de possibles bugs informatiques, il semble que le travail préparatoire ait porté ses fruits et empêché des erreurs (nombreuses dans d'autres départements !).

Le nombre de collègues sans poste à l'issue du mouvement reste élevé malgré un taux de satisfaction à la hausse.

Comme nous l'indiquons chaque année, les plus grandes insatisfactions sont liées à l'obligation de

devoir postuler sur tous les postes susceptibles d'être vacants et à l'impossibilité de pouvoir postuler sur des communes ou des zones intermédiaires entre école et secteur.

Des améliorations et points de vigilance proposées par le SNUipp-FSU42 :

- Les agents qui se voient attribués un code bloquant doivent être informés en amont des opérations de mutation afin qu'ils fassent leur mouvement en connaissance de cause. Nous l'avions déjà demandé et demandons à ce que ce soit respecté.

- Sur le mouvement des personnels spécialisés, le SNUipp-FSU 42 questionnera en groupe de travail le blocage des collègues ayant un avis défavorable au départ en formation CAPPEI, concernant les postes donnés sur une autre option il faudra clairement indiquer le caractère provisoire de l'affectation sous condition de suivre un module de spécialisation de 52h conformément au courrier du ministère en date du 30 mars. Cette nouvelle disposition met une pression sur les postes E et G au mouvement qui sont plus demandés et qui empêche les éligibles à la formation CAPPEI RASED d'obtenir un poste support. Le SNUipp-FSU 42 avait alerté de cette difficulté lors d'une précédente CAPD.

- Le SNUipp-FSU42 constate que les postes à mission (EMPR, maître plus), font perdre du salaire aux collègues qui ne sont plus dans le champ spécialisé et n'offrent pas de certitude sur la durée de la mission. Pour l'administration c'est une variable d'ajustement au détriment des collègues.

Congés formation

Encore une année où les nombreuses demandes pour partir en congé formation questionnent sur les possibilités d'évolution de carrière et sur la difficulté du métier.

L'an dernier , nous vous avons demandé d'augmenter le nombre de départs, qui était de 10 auparavant et qui est bloqué à 8 depuis 4 ans. Il est très difficile aujourd'hui d'obtenir la possibilité de partir même avec un barème important ou un haut niveau de diplôme. A noter une légère amélioration car il y a seulement 2 départs pour demande réitérée.